

que leur impose leur qualité de Membres du Corps Germanique, aussi-bien que les anciennes Coutumes de l'Empire, & particulièrement la dernière Résolution de la Diète, sont dans l'intention de s'appliquer avec tout le soin & l'attention possibles, à maintenir de toutes leurs forces, la sûreté publique de l'Empire, & à le garantir de tout danger, en vertu des Traités inséparables qui subsistent entre Sa Majesté Impériale, les Etats & les Cercles de l'Empire &c. le tout cependant de manière qu'il ne soit donné aucun sujet de plaintes aux Puissances voisines, & que leurs frontieres ne soient ni inquiétées, ni insultées; dans la ferme confiance que Sa Maj. Très-Chrétienne en agira de même à l'égard de celles de l'Empire & des Cercles, & qu'elle donnera par-là de nouvelles preuves de ses intentions pacifiques. »

On auroit pû s'attendre enfin à une réponse, après ce projet communiqué aux Députés; mais ce qui a été déclaré là-dessus par ceux de *Franconie*, c'est qu'ils s'expliqueront sur cette matière aussi-tôt que les autres Cercles se seront expliqués. Ceux de *Souabe* ont dit que leurs instructions étoient trop limitées pour donner une réponse positive; & ceux du Cercle du Haut-Rhin, ont pris l'affaire *ad referendum*.

Voilà où se bornent les choses sur la réponse à faire au Ministre de France auprès des Cercles antérieurs. Quant à la course que les François ont faite dans le Brisgau-Autrichien, qui a été exécutée par la Garnison de *Hunningue*, & dont on a rapporté les circonstances; après toutes les plaintes faites aux Ministres du Roi de France dans l'Empire, & à Mr. de la Rayoye Commandant